

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-2895

présenté par

Mme Bassire, M. Acquaviva, M. Guy Bricout, M. Jean-Louis Bricout, M. Castellani,
M. Colombani, M. de Courson, Mme Descamps, Mme Froger, M. Lenormand, M. Mathiasin,
M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Pancher, M. Panifous, M. Saint-Huile,
M. Serva, M. Taupiac, M. Warsmann et Mme Youssouffa

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Infrastructures et services de transports	0		50 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0		0
Paysages, eau et biodiversité	0		0
Expertise, information géographique et météorologie	0		0
Prévention des risques	50 000 000		0
Énergie, climat et après-mines	0		0
Service public de l'énergie	0		0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0		0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0		0
TOTAUX	50 000 000		50 000 000
SOLDE		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Malgré l'évolution des risques attendue et plusieurs alertes émises sur la soutenabilité du régime, les crédits du fonds Barnier sont pour la deuxième année consécutive gelés (205 M€ AE/CP). Nous considérons qu'il est nécessaire d'adapter les crédits du fonds Barnier à l'évolution des risques, notamment pour mieux tenir compte des risques récurrents de sécheresse. Nous appelons notamment à ouvrir un débat sur la répartition des coûts entre public et privé et État et collectivités.

Cet amendement propose, en attendant, d'abonder de 50M€ supplémentaire le fonds Barnier. Afin de garantir la recevabilité financière de cet amendement, il est proposé de procéder au mouvement de crédits suivants :

- Une augmentation de 50 millions de l'action 14 – Fonds de prévention des risques naturels majeurs du programme 181 " Prévention des risques ".
- Une diminution de 50 millions d'euros des crédits de l'action 41 « Ferroviaire » du programme 203 « Infrastructures et services de transports».